

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 302/6e L rendue exécutoire par arrêté n° 1156 du 8 juillet 1966.

n° 302/6e L

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 juillet 1966

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1966

Date du numéro
1 août 1966

TEXTE INTÉGRAL

rendue exécutoire par arrêté n° 1156 du 8 juillet 1966, la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale a accordé à M. Ali Aref Bourhan la concession provisoire ou définitive d'un terrain d'une superficie de 2.207 m² à Djibouti-Plateau du Marabout au prix de 400 francs le m² (lots n°s 561 et 567).